



Conseil Général
1513 Hermenches

Extrait de Procès-verbal

Séance : 25 octobre 2023
Présidence : Jean-Luc Danalet
Objet : Les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'Aménagement du territoire et des constructions

Le Conseil Général d'Hermenches

- Vu le préavis de la Municipalité no. 09 / 2023 concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'Aménagement du territoire et des constructions
- Ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

à main levée et à la majorité des membres présents

1. accepte le règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'Aménagement du territoire et des constructions ;
2. prend acte que la perception des ces diverses taxes et émoluments se fera dès la date de validation du Département Cantonal des institutions et du territoire

Ainsi délibéré en séance du 25 octobre 2023.

Jean-Luc Danalet
Président

Laetitia Déglon
Secrétaire